

DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM :

DOSSIER COMPLET

Documents à compléter

- Fiche d'identification
- Contrat de scolarisation
- Règlement intérieur

Documents à fournir

- Photocopie du livret de famille
- Photocopie du carnet de vaccinations

- Pour les enfants de parents divorcés ou pour les enfants naturels, une attestation précisant l'exercice de l'autorité parentale et les conditions de garde

- Certificat de radiation (si l'élève était inscrit dans un autre établissement scolaire)





Elève 1

Nom :	Prénom :
Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	Classe :
Né(e) le :/...../.....	à : Département :
Adresse :	
Code postal :	Ville :

Elève 2

Nom :	Prénom :
Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	Classe :
Né(e) le :/...../.....	à : Département :
Adresse (si différente de « élève 1) :	
Code postal :	Ville :

Elève 3

Nom :	Prénom :
Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	Classe :
Né(e) le :/...../.....	à : Département :
Adresse (si différente) :	
Code postal :	Ville :

Elève 4

Nom :	Prénom :
Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	Classe :
Né(e) le :/...../.....	à : Département :
Adresse (si différente) :	
Code postal :	Ville :



Père

Nom :	Prénom :
Autorité parentale : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Adresse (si différente de l'élève) :	
Code postal :	Ville :
N° de téléphone : domicile/...../...../...../.....	portable/...../...../...../.....
travail/...../...../...../.....	
Courriel :	

Mère

Nom :	Prénom :
Autorité parentale : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Adresse (si différente de l'élève) :	
Code postal :	Ville :
N° de téléphone : domicile/...../...../...../.....	portable/...../...../...../.....
travail/...../...../...../.....	
Courriel :	

Autre responsable légal (si nécessaire)

Nom :	Prénom :
Autorité parentale : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Adresse (si différente de l'élève) :	
Code postal :	Ville :
N° de téléphone : domicile/...../...../...../.....	portable/...../...../...../.....
travail/...../...../...../.....	
Courriel :	



Ecole privée catholique Notre-Dame, sous contrat d'association avec l'Etat.

Entre : L'école Notre-Dame d'Erquy, 7 rue St pierre

Et : Monsieur et/ou Madame demurant

..... représentant(s) légal (aux) de l'enfant ou des enfants

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} / Objet :

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le ou les enfant(s) sus nommé(s) sera (seront) scolarisé(s) par les parents dans l'établissement catholique Notre-Dame d'Erquy, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 / Obligations de l'école :

L'école Notre-Dame d'Erquy s'engage à scolariser le ou les enfant(s) sus nommé(s) pour l'année scolaire 2017/2018 et à lui proposer les activités réalisées par la dite classe.

Article 3 / Obligation des parents :

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à respecter l'assiduité scolaire pour leur(s) enfant(s) au cours de cette année scolaire. En cas d'absence sur temps scolaire, il est demandé de prévenir par écrit l'enseignante dans le cahier de liaison.

Le(s) parent(s) reconnaisse(nt) avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école et accepte(nt) d'y adhérer et de tout mettre en œuvre afin de le respecter.

Le(s) parent(s) reconnaisse(nt) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur(s) enfant(s) au sein de l'établissement, à savoir (sur 10 mois de l'année) : 31€ pour 1 enfant, 51.50€ pour 2 enfants ou 62€ pour 3 enfants ou plus ; et s'engage(nt) à en assurer la charge financière.

Article 4 / Rupture du contrat pour manquement aux engagements pris :

Dans ce cas de figure, la rupture de contrat ne pourra être définitive qu'après entretien entre le chef d'établissement et le(s) représentant(s) légal (aux) de l'enfant concerné, puis envoi d'un courrier qui témoignera des manquements constatés.

De plus, dans le cas d'une rupture de contrat demandée par l'école, le chef d'établissement veillera à proposer aux parents un nouvel établissement d'accueil pour l'enfant.

Le/...../....., à

Signature du ou des responsable(s) légal (aux)

Signature du chef d'établissement

Mme Herviou Marie



LES HORAIRES

L'école Notre-Dame fonctionne sur une semaine de 4 jours par semaine. Les horaires sont les mêmes pour tous le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

<u>En maternelle, CP et CE1</u>	◆ le matin :	8h30 - 11h30
	◆ l'après-midi :	13h15-16h30
<u>En élémentaire</u>	◆ le matin :	8h30-12h00
	◆ l'après-midi :	13h45-16h30

Pour démarrer les journées en douceur, l'équipe enseignante a fait le choix d'accueillir tous les élèves directement dans les classes et non sur la cour ; les enfants doivent donc se rendre dès leur arrivée dans leur classe.

Le matin, **l'école ouvre ses portes à 8h20**, merci de ne pas rentrer sur la cour avant. De même, le soir, merci de ne pas rentrer sur la cour pour attendre votre enfant avant 16h30 pour éviter le bruit et l'excitation des plus petits qui pourraient vous voir par la fenêtre.

Le soir, tous les élèves doivent avoir quittés l'établissement à 16h45.

MERCI DE RESPECTER CES HORAIRES !



VIE DE L'ETABLISSEMENT

Le calendrier de l'année scolaire 2018-2019

zone B

Académies :
Aix-Marseille, Amiens, Caen,
Lille, Nancy-Metz, Nantes,
Nice, Orléans-Tours, Reims,
Rennes, Rouen, Strasbourg

Rentrée scolaire des élèves	Lundi 3 septembre 2018
Vacances de la Toussaint	Samedi 20 octobre au dimanche 4 novembre
Vacances de Noël	Samedi 22 décembre au dimanche 6 janvier
Vacances d'hiver	Samedi 9 février au dimanche 24 février
Vacances de printemps	Samedi 6 avril au lundi 22 avril
Fin des cours	Vendredi 5 juillet

DATES A RETENIR

Inauguration

Le vendredi 14 septembre, l'école organise une petite cérémonie d'inauguration pour l'ouverture de classe, la fin des travaux des sanitaires et la réfection de la cage d'escalier. Nous vous ferons parvenir plus de détails ultérieurement.

Réunions de rentrée

Les enseignantes vous proposent des réunions d'informations sur les programmes, l'organisation de la classe, les projets ... aux dates suivantes :

TPS-PS-MS	Jeudi 27 septembre, 20h
GS-CP	Jeudi 20 septembre, 20h
CP-CE1	Mardi 18 septembre, 20h
CE2-CM2	Mardi 25 septembre, 20h
CM1	Jeudi 20 septembre, 20h

Outils d'informations

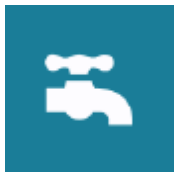
→ Le cahier de liaison. Il y en a un par famille, c'est le lien entre l'école et la maison. Toutes les feuilles distribuées y sont collées, elles doivent être lues, remplies si besoin et signées par les parents. Les parents peuvent aussi y consigner leurs observations, les rendez-vous médicaux par exemple...

Ce cahier n'a d'intérêt que s'il est lu régulièrement par les enseignantes et les familles afin que les informations circulent bien.

Merci donc d'en prendre connaissance, d'y répondre et de le signer à chaque fois.

→ Le cahier d'évaluation et cahier de réussites. Chaque enfant possède un cahier dans lequel sont consignées ses résultats et des appréciations régulières. Il est très important de s'y arrêter avec votre enfant lorsqu'il retourne à la maison pour le regarder et le signer.

Pour garder trace des résultats et des commentaires du CP au CM2, nous utilisons un logiciel qui renseigne automatiquement le Livret Scolaire Unique (LSU), outil imposé par l'éducation nationale. Ce LSU suivra votre enfant pendant toute sa scolarité.



HYGIENE

En maternelle

Une couche est acceptée uniquement pour le temps de la sieste pour les enfants qui en ont besoin. Dans ce cas, merci de prévoir le nécessaire dans le sac de votre enfant. De même, si vous pensez que votre enfant peut avoir besoin d'un change, merci de le prévoir.

Un sac de couchage et une taie d'oreiller est demandée pour les élèves de la TPS à la MS pour le temps de sieste ou de repos. Ces derniers sont rapportés à chaque vacances scolaires pour être lavés.

Pour tous

Nous conseillons fortement à chaque élève d'apporter une petite bouteille d'eau ou une gourde marquée à son nom le lundi pour lui permettre de boire pendant les récréations ou le temps de sport. La bouteille ou la gourde est rapportée à la maison le vendredi.

A la cantine (pour les maternelles uniquement)

Tout enfant qui mange à la cantine doit apporter le lundi une serviette (ou un bavoir) marquée à son nom, cette dernière sera rangée dans un casier individuel pendant la semaine et retournera à la maison le vendredi pour être lavée.



MALADIE ET POSOLOGIE

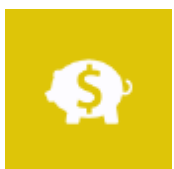
Maladie

Si vous vous apercevez que votre (vos) enfant(s) est malade, merci de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour le garder à la maison. Cela évitera les contaminations et votre dérangement au cours de la journée pour venir le chercher parce qu'il ne va pas bien du tout.

En cas de maladie contagieuse ou infectieuse, prévenez-nous assez rapidement car certaines maladies peuvent avoir des conséquences graves chez certains enfants ou adultes. Dans ces cas-là, nous informons les familles par voie d'affichage ou par le biais du cahier de liaison.

Soin

Aucun médicament n'est donné sans l'ordonnance du médecin ou sans demande écrite de votre part. Ne laissez jamais de médicaments dans le cartable de votre enfant, donnez-les à l'enseignante.



LES OBJETS A L'ECOLE

Il est fortement conseillé aux enfants de ne pas apporter d'objets de valeur. L'école ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol.

Tout objet dangereux ou électronique est totalement interdit dans l'enceinte de l'établissement. Nous autorisons sur la cour tous les jeux du type : corde à sauter, élastique, billes...

Respect du matériel

Les enfants sont tenus de ne pas dégrader le mobilier et le matériel mis à disposition. Ils doivent également veiller à la propreté des locaux (classe, toilettes, cantine, cour...).

Les anniversaires

A l'occasion de leur anniversaire, les élèves peuvent apporter un paquet de bonbons pour en distribuer un à chacun de leurs camarades de classe (pas de paquet individuel, ni gâteau ou boisson, merci). Proscrire les chewing-gums et éviter les bonbons durs en maternelle.



LA SCOLARITE

Conditions d'admission à l'école

En maternelle, les enfants sont accueillis à partir de 2 ans à condition qu'ils soient propres.

Pour toute admission en début ou en cours d'année, un dossier d'inscription est fourni à la famille dans lequel figurent les documents à remplir et à joindre. Ce dossier est à nous retourner le plus rapidement possible et mis à jour à chaque début d'année scolaire.

Les absences et les retards non justifiés

En maternelle, l'école n'est pas obligatoire mais si vous inscrivez votre enfant nous souhaiterions le voir régulièrement (les matinées par exemple) pour qu'il puisse s'intégrer correctement au groupe classe, aux projets menés par l'enseignante et pour que les activités qui lui sont proposées prennent sens.

A partir de 6 ans, nous rappelons que l'école est obligatoire. Si les absences ou les retards sont répétés, ils seront comptabilisés et inscrits dans le livret scolaire.

Les vacances sur temps scolaires

Dans tous les cas, il faut éviter de partir sur le temps scolaire même si nous pouvons comprendre que certaines familles peuvent difficilement faire autrement.

Nous partons du principe que nous, enseignantes, nous ne fournirons pas le travail à l'avance. Les parents prennent leurs responsabilités et de ce fait, devront rattraper avec leur(s) enfant(s) le travail effectué dans la classe pendant leur absence (coller et apprendre les leçons, faire et/ou corriger des exercices...)

A partir de 6 ans : une demande d'autorisation pour absence en dehors des vacances scolaires doit être demandée auprès de l'enseignante, au minimum 15 jours avant le départ.

Tenue vestimentaire

Par sécurité et confort, les enfants doivent porter des chaussures qui tiennent bien aux pieds (ex : pas de tongs, même aux beaux jours).

La tenue doit être adaptée au temps scolaire : pas de ventre à l'air, pas de mini-jupe, ni de maquillage.

Pour le sport : prévoir une tenue entière adéquate pour la pratique du sport, c'est-à-dire un jogging et des chaussures de sport. Il est également préférable de prévoir un manteau de pluie pour le trajet jusqu'à la salle.

Comportement

Nous avons tous et toutes le souhait que nos enfants grandissent et apprennent dans un lieu chaleureux où l'on se respecte les uns les autres.

Pour ces raisons, toutes atteintes verbales, gestuelles ou physiques à l'encontre d'un enfant ou d'un adulte, au sein de l'école ou bien lors de sorties, seront sanctionnées selon le degré de gravité. Cela sera laissé à l'appréciation de l'adulte responsable au moment des faits.



MISE EN ŒUVRE ET RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR

LES HORAIRES

Si les retards s'accumulent ou que les absences non justifiées par un certificat médical se répètent, nous suivrons les étapes ci-dessous :

1. un mot dans le cahier de liaison,
2. comptabilisation des retards notifiés dans le cahier de liaison,
3. rendez-vous avec les parents et inscription du nombre de retards dans le livret scolaire.

Dans tous les cas, merci de bien vouloir prévenir l'école au plus tard le jour même (il y a un répondeur).

LA TENUE VESTIMENTAIRE

Si un élève arrive à l'école avec une tenue non décente ou non pratique, nous demanderons à la famille d'être vigilante pour que cela ne se reproduise pas.

Si l'enfant n'a pas de tenue de sport, il ne pourra pas participer à la séance (un « joker » par période peut être accordé pour oubli).

Il y a la possibilité de prévoir dans un sac un tee-shirt de rechange pour ceux qui en ont besoin.

RESPECT DU MATERIEL

Si un enfant dégrade le matériel qui est mis à sa disposition, nous en informerons la famille et demanderons, dans la mesure du possible, de réparer, remplacer ou nettoyer ce qui a été détérioré.

COMPORTEMENT

Sanctions prévues pour un problème de comportement ou en cas de vol :

1. explications des deux parties ainsi que des excuses verbales ou écrites ;
2. mise à l'écart du ou des responsables (pendant la récréation) sous la surveillance d'une enseignante ;
3. privation d'une partie de la récréation afin de fournir par écrit une réflexion sur le pourquoi et les conséquences de l'acte. Pour les plus petits, un dessin leur sera demandé. Cette réflexion ou ce dessin pourra être à faire à la maison et dans tous les cas devra être signé par les parents ;
4. exclusion de la classe d'une journée (ou plus) pendant laquelle il effectuera son travail dans une autre classe ;
5. si les actes sont répétés voire graves, les parents seront convoqués avec l'enfant dans le bureau de la directrice en présence de l'enseignante concernée. Une décision de renvoi temporaire pourra être prise ; dans ce cas, l'élève aura du travail à faire chez lui sous la responsabilité de ses parents, travail qu'il devra nous rendre le soir même.

Dans tous les cas, aucun parent ne doit intervenir directement auprès d'un enfant dans l'enceinte de l'école pour régler un conflit. Il faudra toujours passer par une enseignante qui se chargera de régler le problème.

Nous souhaitons que notre école soit un lieu de sérénité, de respect et de convivialité. Dans cette logique, les parents qui ne souhaitent pas adhérer à notre projet de vie et qui donc refusent de signer le règlement ne pourront pas inscrire leur(s) enfant(s) à l'école Notre Dame.

L'équipe pédagogique.

Mr / Mme ont lu le règlement intérieur de l'école Notre Dame. Notre (nos) enfant(s)

a (ont) pris connaissance avec nous de ce règlement.

Signature des responsables légaux précédée de la mention « Lu et approuvé » et signature du ou des élève(s).